

CONDITIONS D'ADMISSION ET RÈGLEMENT

INTÉRIEUR

1. À votre arrivée dans la pension, nous établissons une fiche d'informations afin de nous assurer de son bien-être. Il est important que votre chat réponde aux critères suivants :

◦ Être en parfaite santé, **stérilisé ou castré** (sauf pour les chatons de moins de six mois), **identifié par puce électronique ou tatouage**, récemment **traité contre les parasites internes et externes (vermifuges et anti-puces)** dans les 15 jours précédant son arrivée (**collier anti-puce non autorisé** pour leur sécurité) ou disposer d'un traitement à efficacité prolongée encore actif . Si une infection est décelée à son arrivée, nous nous réservons le droit de traiter le chat. Le traitement sera facturé en supplément. Veuillez noter que la pension se réserve le droit de décliner l'admission de tout animal ne satisfaisant pas à ces critères le jour de son arrivée.

◦ Être **vacciné** depuis plus de deux mois mais moins d'un an contre le "**Typhus, coryza, leucose**", ou présenter un **certificat de bonne santé** datant de moins de 15 jours, accompagné d'un **test de dépistage négatif à la leucose**. Bien que le vaccin contre la rage soit recommandé, il n'est pas obligatoire. Le **carnet de santé sera obligatoire et il sera conservé** pendant toute la durée du séjour.

2. Dans un souci de sécurité et pour garantir le bien-être de votre compagnon, nous vous prions de nous informer de tout élément particulier, tel que des allergies, des comportements agressifs ou des conditions médicales. Si votre chat est actuellement sous traitement, veuillez nous fournir l'ordonnance ainsi que les médicaments nécessaires pour toute la durée de son séjour. Il est important de noter que les chats nécessitant des traitements médicaux intensifs ne pourront malheureusement pas être acceptés.

3. En cas de problème de santé pendant le séjour de votre chat, nous nous engageons à vous tenir informé immédiatement et à prendre toutes les mesures nécessaires. Nous solliciterons l'avis d'un vétérinaire local, et tous les frais de consultations, soins et déplacements seront bien entendus à votre charge, conformément au diagnostic établi par le vétérinaire.

4. En cas de litige, les plaintes ou démarches pénales doivent être portées devant les tribunaux compétents du lieu de la pension, conformément à la législation en vigueur.

5. Le propriétaire doit disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les éventuels dommages causés par son animal durant son séjour en pension. La pension décline toute responsabilité pour les dégâts causés par l'animal.

6. Vous comprendrez que la vie en collectivité féline comporte certains risques. En conséquence, malgré toutes nos précautions, la pension ne peut être tenue responsable de l'apparition de maladies chez votre animal pendant ou après son séjour parmi nous.

7. Nous déclinons toute responsabilité en cas de décès de votre animal survenant au cours de son séjour sans lien direct avec notre responsabilité. En cas de litige, seuls les chats identifiés pourront faire l'objet d'une réclamation. Les propriétaires de chats de grande valeur ou de concours sont invités à souscrire une assurance personnelle.

8. Notre responsabilité envers votre chat commence dès son entrée dans nos locaux et prend fin lorsque vous le récupérez à la fin du séjour.

9. Nous nous réservons le droit, dans des circonstances exceptionnelles, de déplacer votre chat vers un autre espace que celui initialement prévu.

10. Pour qu'une **réservation** soit considérée comme **valide et complète**, il est nécessaire de confirmer celle-ci en effectuant un **versement initial équivalent à 30 %** du coût total du séjour. Ce paiement peut-être effectué en ligne par le biais d'un **paiement par lien unique** transmis avec le devis ou il peut être effectué par **chèque** libellé au nom de Moreno Sohann. Le chèque sera restitué à l'arrivée de votre chat dans la pension et le paiement complet sera demandé. Cependant, en cas d'annulation survenant moins de 15 jours avant la date prévue, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé et le chèque sera encaissé.

11. La **facturation** sera établie en fonction du **nombre de jours réels de présence**, du jour d'arrivée au jour de départ, quel que soit le moment de la journée. Paiement en **carte** ou **espèce** uniquement.

12. Les arrivées et départs se font uniquement sur rendez-vous. Notez que seul le déposant initial est autorisé à récupérer l'animal, sauf accord préalable.

13. En cas de prolongation du séjour, un préavis de 48 heures est requis. Toute prolongation est soumise à la disponibilité des places. En cas de **départ anticipé**, le **montant total du séjour** et autres frais convenus à l'origine **demeurent dus intégralement**.

14. Si vous souhaitez recevoir des nouvelles de votre chat pendant son séjour, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone pendant nos heures d'ouverture ou par e-mail. Nous voulons que vous partiez en toute tranquillité d'esprit.

15. Nous nous engageons à offrir à votre chat un hébergement dans des conditions optimales de confort et de propreté, à lui prodiguer des soins attentionnés et affectueux, à lui fournir de l'eau propre régulièrement renouvelée, à lui proposer une alimentation de qualité adaptée à ses besoins, et à lui accorder autant d'affection que possible.

16. Le tarif que vous payez inclut l'hébergement, la nourriture, l'eau, la litière, la surveillance de votre animal, les jeux, les caresses, le chauffage, le nettoyage etc. Si vous fournissez l'alimentation de votre chat nous vous prions d'apporter suffisamment de nourriture pour toute la durée du séjour.

17. Tout animal non récupéré 8 jours après la date de fin de séjour prévue, sans nouvelles du propriétaire, sera considéré comme abandonné et des démarches seront entreprises conformément aux articles 453 et 521-1 du Code Pénal. Le propriétaire sera redevable des jours supplémentaires de garde durant cette période.

18. En signant ce document, j'autorise la pension à réaliser des photographies de mon chat durant son séjour, à des fins de diffusion sur le site internet ou tout autre support commercial, sauf avis contraire écrit de ma part.

Ces dispositions visent à garantir la sécurité, la santé, et le bien-être de votre chat pendant son séjour parmi nous. Le propriétaire ou les propriétaires des chats confiés reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur et acceptent l'ensemble de ces termes.

Fait le ... / ... / ... À

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »